



Avis de publication:

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du **23.01.2019** le conseil communal de Kopstal vient **de prendre un règlement relatif à la location de matériel appartenant à la commune de Kopstal.**

Le texte dudit règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant.

Kopstal, le 28.01.2019

Pour l'Administration communale

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

